

Montreuil, le 04 mars 2021

Monsieur Jean-Michel BLANQUER Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports 110 rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP

Objet : enseignants contractuels dans le 1er degré, AED et recrutement d'enseignants par le biais des listes complémentaires du concours.

Monsieur le Ministre,

Il a été annoncé lors du « point sanitaire » du mardi 2 mars 2021 que les enseignants contractuels et les AED recrutés en novembre sur des contrats de 3 mois verraient leurs contrats renouvelés jusqu'à la fin de l'année scolaire. Nous en prenons acte.

Cependant, nos syndicats nous indiquent dans certains départements un refus des autorités de procéder à ces renouvellements de contrat. Nous vous demandons donc d'intervenir pour que les situations se débloquent et que les engagements pris soient tenus. Il y a urgence en la matière.

De plus, il a été indiqué dans certains CTA (Versailles en particulier) que les contrats seraient renouvelés pour les contractuels 1er degré et AED du 1er mars au 31 mai, soit avec une interruption pendant les vacances d'hiver et une fin de contrat avant la fin de l'année scolaire. Nous demandons que ces contrats soient renouvelés sans aucune interruption depuis la fin du dernier contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les AED recrutés doivent pouvoir bénéficier a minima d'un contrat équivalent aux autres AED. La FNEC FP-FO revendique pour tous les AED un vrai statut et un vrai salaire.

Nous réitérons notre demande de stagiairisation et intégration dans le corps de professeur des écoles stagiaire, avec report de la formation à l'année prochaine comme le permet la réglementation, pour tous ces collègues qui ont répondu présents et ont été recrutés en tant que contractuels dans une situation particulièrement difficile pour les conditions de travail de tous les enseignants. Une reconnaissance de leur engagement serait plus que légitime !

De plus, certains collègues hésitant à répondre favorablement à un prolongement du contrat dans les conditions proposées, d'autant plus qu'ils ont bien souvent pour objectif de repasser et réussir le concours de professeur des écoles, il ne fait aucun doute qu'une proposition immédiate d'intégration dans le corps de professeur des écoles stagiaire lèverait ces hésitations. Pour la FNEC FP-FO, aucun personnel disponible ne doit manquer à l'appel.

.../...

Par ailleurs, malgré votre autorisation de pouvoir recruter ces personnels, les syndicats départementaux nous faisaient remonter que les DSDEN rencontraient beaucoup de difficultés à recruter du personnel dans ce cadre-là et de fait de nombreuses classes se sont retrouvées sans enseignants et, dans des départements, les DASEN ont été dans l'obligation de fermer des classes faute de remplaçants. Ainsi, cela a impliqué des conditions de travail et d'enseignement extrêmement compliquées entrainant des arrêts pour burn out, grosse fatigue, stress des personnels dans les écoles. Cette situation a été dénoncée par nos représentants syndicaux mais également par les représentants des parents d'élèves et les élus notamment au cours des instances carte scolaire. En cette reprise, le nombre de personnel n'augmentant pas (voire diminuant...), ces problèmes de remplacement vont perdurer et les situations devenir intenables dans nombre d'écoles.

De même, dans les établissements du second degré, la nécessité de procéder au remplacement des enseignants absents et de baisser les effectifs est plus que jamais d'actualité.

Aussi, nous considérons qu'il est nécessaire de procéder immédiatement à d'autres recrutements. Pour la FNEC FP-FO, cela ne peut passer que par un recrutement massif de personnels sous statut, par le biais des listes complémentaires du concours.

La FNEC FP-FO vous demande donc:

- De recruter dès maintenant la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et de réabonder celles-ci si nécessaire ;
- De stagiairiser immédiatement les enseignants contractuels qui le souhaitent et qui ont été recrutés pour la première fois cette année, et ce quel que soit leur contrat ;
- Qu'un plan de titularisation soit mis en place pour tous les enseignants contractuels qui le souhaitent.

Nul doute que de telles décisions contribueraient à résoudre le problème du manque d'enseignants que vous reconnaissez de fait en autorisant le renouvellement des contrats de trois mois et que vous auriez beaucoup plus de réponses positives des candidats potentiels.

Nul doute également que vous assureriez de meilleures conditions de travail à tous les personnels qui exercent actuellement dans une situation extrêmement difficile.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le ministre l'expression de mes salutations distinguées.

Clément POULLET Secrétaire général de la FNEC FP-FO

